



## COMMUNE DE MURATO

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT  
DE CALVI

CANTON BIGUGLIA-NEBBIU

Délibération  
**DL-2026-24**

Objet : **Désignation d'un  
Correspondant Défense**

Afférents au CM	En Exercice	Présents
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Publié et affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20260403-DL-2026-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026  
Publication : 08/04/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 27 mars 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLORI Claude, Maire.

**PRESENTS (14) :** ANTONI Francis, BORRAGINI Marie-Alizée, BIAGGI Emmanuelle, CLEMENTI Marie-Antoinette, FESSLER Charles, FLORI Céline, FLORI Claude, GIANILY Yves, IANNELLI François, LUCCHETTI Sébastien, MARCHETTI-MURATI Charlotte, MURATI Joseph-Antoine, MURATI Lucas, MURATI Marie-Paule.

**ABSENTS REPRESENTES (1) :** GIUSTI Patricia représentée par ANTONI Francis.

\* \* \* \* \*

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'art. L2121-15 du CGCT.

### EXPOSE

Conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré**

<b>Pour : 15</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

☞ **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret (article L.2121-21 du CGCT).

☞ **DESIGNE** Monsieur GIANCILY Yves pour remplir le rôle de Correspondant Défense.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

**POUR COPIE CONFORME**  
**LE MAIRE**  
Claude FLORI

Le Maire  
M. Claude FLORI

